

Réinventer et habiter autrement les centres-villes & les centres-bourgs

Événement organisé par :

Financé par :



Synthèse de la table-ronde « En quoi les projets de revitalisation centre-bourg permettent-ils de répondre aux enjeux de la transition écologique et sociale ? »

Cette table-ronde réunissait **Hicham Boujlilat**, Vice-Président de la Région Bourgogne Franche-Comté en charge de l'évaluation des politiques publiques, **Françoise Crottet-Figeat**, adjointe au Maire de Pouilly-sur-Loire, **Marie-Claude Jarrot**, Présidente du Conseil d'administration du Cerema, Présidente de l'association des Maires de Saône-et-Loire, Maire de Montceau-les-Mines, **Julien Jouhannau**, Vice-Président de Nevers Agglomération aux Relations aux communes, à l'aménagement et à l'équité du territoire, à l'urbanisme et aux contractualisations, Maire de Coulanges-lès-Nevers et **Christian Perceau**, Vice-Président du SCoT du Grand Nevers pour la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, Maire de Montigny-aux Amognes

Elle était animée par Philippe Bertrand, ex-animateur de l'émission Carnets de campagne sur France Inter.

NB : les propos des intervenants ont été repris et synthétisés : le texte ci-dessous ne correspond pas aux paroles exactes qu'ils ont prononcées. Cette synthèse est proposée par le Pays Val de Loire Nivernais.

Pourquoi revitaliser son centre-bourg ?

Tous les intervenants de la table-ronde partagent l'idée qu'on ne peut pas se résigner à voir les services essentiels s'éloigner des petites villes et villages vers de plus grosses villes ou métropoles. Il faut sortir d'une logique de compétition entre villes d'un même territoire mais plutôt parvenir à s'organiser de sorte à offrir un maillage pertinent d'équipements et de services qui réponde aux besoins des habitants. Prendre soin de ces derniers, améliorer leur cadre et conditions de vie est un projet qui doit être porté par les élus avec ambition. De cette dernière découlent les démarches de revitalisation des centres-bourgs.

La place de la transition écologique dans les démarches de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs

Chercher à faire sa « transition écologique » (par exemple, chercher à améliorer son impact environnemental et sa consommation énergétique, ndlr) est un cap que doit se fixer toute collectivité dans sa démarche de revitalisation. Pour Marie-Claude Jarrot, une telle démarche

implique de considérer néanmoins toutes les problématiques. La transition écologique des centres-bourgs doit se coupler à la transition sociale et à l'acceptabilité des changements par les habitants. En d'autres termes, c'est un *projet de vie* pour les habitants et usagers de la commune qu'il faut conduire. Il n'y a pas lieu de hiérarchiser ces enjeux, ils forment un tout : engager une démarche de revitalisation, c'est chercher à y répondre de manière globale.

La tâche n'est pas toujours évidente : les collectivités doivent viser une plus grande résilience (sobriété énergétique voire autonomie, gestion de l'eau...) et dans le même temps, faire vite et avec l'assentiment de la population. Cette dernière signale des problèmes quotidiens (trous sur la chaussée, vitesse excessive en centre-ville, difficultés de stationnement...) mais ne se projette pas toujours dans un projet plus global. L'enjeu est donc de l'impliquer dans le projet de revitalisation. Une des pistes est de convoquer son imaginaire et ses envies, pour faire du cœur de bourg un véritable lieu de rencontre, offrant leur place au jeu et à la fête.

Retour sur les projets de Pouilly-sur-Loire et Coulanges-lès-Nevers

Quelle que soit la taille de la commune, même petite, il est possible de chercher à végétaliser, renforcer le lien social, faciliter les mobilités douces, ouvrir un commerce.

Françoise Crottet-Figeat est revenue sur l'expérience de Pouilly-sur-Loire. Plus de deux ans ont été nécessaires pour nourrir le projet de revitalisation du bourg, durant lesquels les élus ont cherché à s'informer et à se nourrir d'expériences de revitalisation, à l'instar de celle de Saint-Pierre-le-Moûtier. Répondant à un appel à manifestation d'intérêt proposé par le Pays Val de Loire Nivernais, la commune a pu bénéficier d'une étude de revitalisation de son centre-bourg, financée à 100% par des fonds européens et départementaux. Des ateliers participatifs ont émergé et un programme d'actions été défini. Le projet de réaménagement de la rue principale de Pouilly-sur-Loire prévoit de limiter les voitures en centre-bourg et de les ralentir, d'élargir les trottoirs et d'offrir une zone de détente, d'intégrer des îlots de fraîcheur et de végétaliser les parkings. À terme, l'ambition est bien sûr de mettre en valeur le village, son cadre de vie, et d'y attirer de nouvelles personnes, et notamment des commerçants.

Julien Jouhanneau a quant à lui expliqué sa démarche de « création » d'un centre-bourg à Coulanges-lès-Nevers. Malgré le temps nécessaire à la démarche (près de trois années), il a insisté sur l'aspect salubre du questionnement que peut avoir une commune – sa municipalité et ses habitants et usagers – sur le sens de l'aménagement urbain, sur le rôle de l'espace public. Les élus peuvent ainsi prendre du recul sur leurs actions quotidiennes. Les habitants sont également en demande d'une telle réflexion. Il s'agit d'éviter toute précipitation afin de chercher à répondre à l'ensemble des enjeux. Penser son centre-bourg, c'est imaginer l'identité qu'on veut donner à sa ville ou son village. La transition écologique est un axe fort du projet « Grand Saule, un cœur vert pour Coulanges » : la qualité environnementale du futur aménagement est en effet considérée comme un levier d'attractivité.

De telles opérations d'aménagement comme celles de Pouilly-sur-Loire et de Coulanges-lès-Nevers représentent – et cela, quelle que soit la taille de la commune – des montants importants. Un soutien financier est indispensable, mais des dispositifs existent pour accompagner les projets d'urbanisme durable (État, Région, Europe, Département).

Les freins à la revitalisation des centres-bourgs et les leviers existants

Pour Hicham Boujlilat, il y a un fort besoin en ingénierie - de projet et financière – au niveau des communes. Toutes ne sont pas dotées de compétences en interne. Ainsi, certaines aides publiques sont fléchées vers le financement de postes de techniciens pour accompagner les élus communaux. Les compétences sont encore difficiles à trouver sur le territoire de la Nièvre, dont l'attractivité sur le volet de l'emploi demeure encore à développer.

Par ailleurs, les réglementations nationales sont parfois inadaptées aux problématiques locales et peuvent parfois constituer un frein important à des projets structurants pour les communes. De même, les politiques publiques nationales d'aménagement et d'équipement devraient pouvoir mieux prendre en compte les spécificités locales, le passif des territoires (déindustrialisation, fermeture des services publics...). À titre d'exemple, Marie-Claude Jarrot regrette ainsi les fermetures de classes dans les écoles de villages par l'Education nationale au motif qu'un nombre d'élèves minimum ne serait plus atteint.

Pour Hicham Boujlilat, la prise en compte des spécificités des territoires est au cœur du SRADDET¹. Via ce schéma, la Région cherche à encourager la sobriété foncière, renforcer les pôles de centralité intermédiaire et à favoriser les coopérations et les interactions sur un même territoire : c'est au travers de ces différents axes que pourra se construire ou se renouveler l'attractivité des communes et du territoire. Pour tenter de répondre au mieux aux spécificités locales, le SRADDET s'est doté de critères d'appréciation des problématiques territoriales (démographie, infrastructures, stress hydrique...) ; et le soutien financier de la Région aux projets est défini de manière contractuelle avec les territoires sur la base du projet de territoire².

Pour Christian Perceau, les schémas territoriaux ont souvent tendance à être considérés comme des contraintes par les élus, ce qui montre qu'un travail de sensibilisation important reste à mener auprès d'eux. Les schémas territoriaux sont au contraire des outils de réflexion sur le foncier et de « fabrique » des lieux de vie, aujourd'hui et demain. Les moments de révision ou de modification des PLU ou PLUi³ sont à chaque fois des occasions d'interroger le développement territorial. L'attractivité passe aussi par le paysage, par le patrimoine. Gagner des habitants n'est pas toujours une fin en soi, les objectifs à atteindre sont propres à chaque commune. Les schémas territoriaux abordent les problématiques de développement de chaque commune et territoire et cherchent à favoriser les synergies, une cohérence globale, les coopérations.

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

² Le contrat de territoire 2022-2028 entre Pays Val de Loire Nivernais et la Région Bourgogne Franche-Comté a été construit pour répondre aux enjeux du SRADDET et aux objectifs du Projet de territoire du Pays.

³ Plan local d'urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal.